

# Le sélection du CSA des 23 services de télévision pour la TNT

Réuni en assemblée plénière ce 23 octobre 2002, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné 23 services nationaux pour la télévision numérique terrestre.

Réuni en assemblée plénière ce 23 octobre 2002, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné 23 services nationaux pour la télévision numérique terrestre.

Cinq nouveaux éditeurs (les groupes AB, Bolloré, Lagardère, NRJ, Pathé) vont aussi accéder à la télévision hertzienne, aux côtés de la télévision publique et des éditeurs des 3 chaînes privées existantes (TF1, M6, Canal+).

La TNT offrira donc :

-16 services nationaux gratuits, triplant ainsi le nombre de chaînes en clair ;

- 15 services nationaux payants (dont 2 sur un canal en temps partagé).

La sélection assure un équilibre entre les services gratuits et les services payants.

En ce qui concerne France Télévision, le Conseil souhaite qu'à l'occasion de la création de nouveaux services, soit développée une offre spécifique gratuite orientée vers les enfants, qui ne les soumette pas à une forte pression publicitaire.

Le Conseil va maintenant entreprendre, avec chacun des candidats sélectionnés, la préparation de la convention devant intervenir entre le CSA et chaque éditeur de service conformément à la loi. La signature de cette convention, qui devrait intervenir d'ici fin février 2003, conditionne la délivrance de l'autorisation d'usage de la ressource radioélectrique pour chaque service de la TNT.

Enfin, dès parution du décret qui le permettra, le Conseil lancera des appels à candidatures auprès de sociétés et associations pour des télévisions locales et de proximité.

Une nouvelle étape essentielle de mise en place de la TNT en France, entamée au lendemain de la promulgation de la loi du 1er août 2000, se trouve aujourd'hui franchie. Elle ouvre ainsi la voie à un élargissement considérable de l'offre gratuite dont bénéficieront les téléspectateurs.

Liste des chaînes sélectionnées...

Services gratuits sélectionnés par le CSA :

TF1

M6

Direct 8

i-MCM

M6 Music

NRJ TV

NT1

TMC

8 chaînes publiques (6 chaînes de France Télévisions + ARTE + La Chaîne Parlementaire)

Services payants sélectionnés par le CSA :

Canal +

AB1

Canal J

CinéCinemas

Cuisine TV (journée) / Comédie ! (soirée)

Eurosport

i-Télévision

LCI

Match TV

Paris Première

Planète

Sport +

TF6

TPS Star

source : <http://www.tvnt.net>

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 18 novembre 2002

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/2492-selection-csa-23-services-television-pour-tnt.html>